

**Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation
d'une prestation de formation :
Secours en milieu hostile et isolé**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'institut national de l'information géographique et forestière recherche un prestataire pour réaliser une formation :

☒ **en intra-entreprise** ☐ en inter-entreprises.

Les spécifications sont précisées dans le cahier des clauses particulières.

Pour candidater, vous devez :

- Remplir et signer le cahier des clauses particulières n° GBM 25021 du 28 mars 2025 (CCP), valant acte d'engagement et son annexe prix ;
- Joindre un mémoire technique sur la formation proposée : programme, démarche pédagogique, méthode et organisation, prérequis éventuels, CV des formateurs mobilisables, dates et durées des sessions proposées, documentation et supports de cours, présentation de l'outil utilisé pour les sessions à distance, ... ;
- Attention : **ne pas joindre de fichiers vidéo**. Ce type de présentation peut être fourni uniquement sous forme de lien vers un document téléchargeable ou consultable en streaming ;
- Joindre toute précision utile sur votre organisme : présentation générale, références (de préférence sous forme de lien vers un site internet) ;
- Joindre un relevé d'identité bancaire ;
- Renvoyer l'ensemble par voie électronique sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les modalités d'utilisation de cette plateforme sont détaillées sur le document « PLACE - Guide Utilisateur Général - Opérateurs » téléchargeable à cette adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Date limite de remise des plis :

Le mardi 29 avril 2025 à 12h00 (heure de Paris)

Le délai de validité des offres est de 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Les propositions seront évaluées et classées en tenant compte des critères suivants :

- Prix : **30%**
- Déroulement de la formation : **30%**
- Expérience du ou des formateurs : **20%**
- Méthodes et outils pédagogiques : **10%**
- Organisation de la formation : **10%**

Pour toute question relative à cette consultation, vous pouvez nous contacter à l'adresse marches-publics@ign.fr